



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU MERCREDI 29 AVRIL 2026

Le conseil municipal de la commune de VUE, dûment convoqué le vingt-quatre avril deux mil vingt-six, s'est réuni, sous la présidence du 1^{er} adjoint Monsieur Samuel GOUY pour maire empêché, en séance ordinaire, le mercredi vingt neuf avril deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présent(e)s Samuel GOUY, Isabelle PICHON, Cédric BIDON, Coralie LE ROUX, Anita DEBORD-GUIARD, Jonathan CHABAUD, Jérôme HALLIER, Lydia BRETON, Laurence GARNIER, Didier BEAUCHENE, Élodie LEBRETON, Chrystèle HOCHET, Stéphane FAVRE et René COLIN

Étaient excusé(e)s : Nadège PLACÉ (a donné procuration à Cédric BIDON), Grégory ABRAHAM (a donné procuration à Samuel GOUY), Jérôme PACAUD, Cindy MUSSET (a donné procuration à Coralie LE ROUX), Marine LEBRETON (a donné procuration à René COLIN)

Était absent :

Secrétaire de séance : Cédric BIDON

19 membres du conseil municipal en exercice – 14 membres présents

Le procès-verbal de la séance du 30 mars 2026 a été approuvé avec 15 voix pour, 2 abstentions, 0 contre

DCM2026-04-08/Vote d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Année 2026
Rapporteur : Coralie LE ROUX

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-2 et L2312-1,

Sur proposition de la commission finances, il est demandé au conseil municipal d'attribuer une subvention au profit du budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de VUE (dit budget annexe), à hauteur de 7500,00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix pour) :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention à hauteur de 7 500,00 € au C.C.A.S. de la commune de VUE,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 de la commune de VUE.

Pour extrait certifié conforme,
Pour Le Maire empêché,
Le 1^{er} adjoint
Samuel GOUY

Le secrétaire de séance
C. BIDON